L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN. 19 DÉCEMBRE.

FRANCE.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

Séance du jeudi 28 novembre 1872.

La séance est ouverte à deux heures un quart.

M. le baron de Barante, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier.

Le procès-verbal est adopté.

M. le président.–L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions de la commission chargée d'examiner la proposition de M. de Kerdrel.

Voici les termes de ces conclusions:

"Article unique.–Une commission de quinze membres sera nommée dans les bureaux à l'effet de présenter, dans le plus bref délai, à l'Assemblée nationale, un projet de loi sur la responsabilité ministérielle."

M. Dufaure, garde des sceaux.–Je demande la parole.

M. le président.–M. le garde des sceaux a la parole.

M. Dufaure, garde des sceaux. (Profond silence et mouvement général d'attention.) Messieurs, avant que l'Assemblée commence ce grave débat, le gouvernement a cru convenable de se présenter à la tribune et de vous indiquer l'opinion qu'il a conçue de la proposition qui vous est soumise par la commission. Je le ferai pour lui en très peu de termes, nettement, simplement, sans discussion, n'ayant d'autre intention que de bien marquer sans équivoque la position que le gouvernement entend prendre dans ce débat.

Le 13 novembre, M. le président de la République, suivant un usage qui convient aux pays libres, et que vous aviez déjà approuvé, vous a présenté un Message étendu dans lequel il vous rendait compte des actes du gouvernement pendant votre prorogation. Il vous disait quel était, à son sens, l'état matériel et l'état moral du pays, et il appelait en même temps, votre attention sur les développements qui, dans sa pensée, devaient être donnés au germe d'institutions que l'Assemblée nationale a fondées jusqu'à ce jour.

Permettez-moi, messieurs, de relire les derniers termes du Message qui vous a été présenté:

"Nous touchons, messieurs — disait M. le président de la République, — à un moment décisif. La forme de cette République n'a été qu'une forme de circonstance donnée par les événements, reposant sur votre sagesse et votre union avec le pouvoir que vous aviez temporairement choisi. Mais tous les esprits vous attendent; tous se demandent quel jour, quelle forme vous choisirez pour donner à la République cette force conservatrice dont elle ne peut se passer.

"C'est à vous de choisir l'un et l'autre. Le pays, en vous donnant ses pouvoirs, vous a donné la mission évidente de le sauver en lui procurant la paix d'abord, après la paix, l'ordre, après l'ordre, le rétablissement de sa puissance, et, enfin, un gouvernement régulier. Vous l'avez proclamé ainsi, et, dès lors, c'est à vous de fixer la succession, l'heure de ces diverses parties de l'œuvre de la loi qui vous est confiée. Dieu nous garde de nous substituer à vous."

Lorsque vous avez entendu ce digne et noble langage, un de vos éminents orateurs s'est levé, et, dans une proposition dont la pensée est éminemment louable, quoiqu'elle fût empreinte de quelque animation, il a demandé de nommer une commission qui examinerait s'il n'y avait pas lieu de préparer une réponse au Message.

Votre commission a été nommée; c'est sur la proposition qu'elle a été faite que vous avez à délibérer; elle n'a pas cru devoir s'en tenir à l'examen précis que l'avait demandé M. de Kerdrel, elle a voulu elle-même faire la réponse au Message. Nous ne nous en plaignons pas; [illegible] que de si graves questions s'élèvent en de graves circonstances, il importe à tout le monde, et au pays avant tout, qu'elles soient promptement résolues.

Messieurs, la réponse qui vous a été présentée par votre commission consiste en deux choses: un rapport et une proposition sur laquelle on vous demande de voter.

Du rapport, je m'empresse de le dire à l'Assemblée, je ne dirai rien, il pourrait susciter des débats irritants, et j'annonce à l'Assemblée que je ne monte à la tribune que pour y apporter des paroles de paix; et si dans mon langage il échappait quelque mot qui pût irriter les esprits et les disposer à la division plutôt qu'à la concorde, ce serait assurément contre ma pensée et mes intentions. (Très bien! très bien!)

Messieurs, la proposition vous la connaissez; on vous demande de déclarer qu'une commission sera nommée pour présenter une loi sur la responsabilité ministérielle.

Veuillez vous rappeler que, dans le rapport que vous avez entendu et que vous avez tous lu, il est constaté, soit par l'opinion de la majorité de la commission, soit par l'opinion de la minorité, que M. le président de la République a déclaré dans le sein de la commission qu'il ne s'opposait pas à un projet de loi sur la responsabilité ministérielle; il y a une condition. J'en parlerai plus tard; mais quant à la responsabilité ministérielle, il a déclaré qu'il était prêt à s'entendre avec l'Assemblée pour la régler.

Et, messieurs, à vrai dire, est-ce que la responsabilité ministérielle, comme la proposition semble le supposer [illegible] n'existe pas depuis longtemps? Est-ce qu'elle n'existe pas depuis qu'en [illegible] ministres vous ont été présentés par M. le président de la République dans vos réunions de Bordeaux?

Est-ce qu'il a pu entrer dans l'idée d'un seul de nous, de nos parlementaires, [illegible] acceptions de mandat [illegible] accepter en même temps la responsabilité que vous aviez entendue dans vos lois jusqu'au 31 [illegible] 1871. Ce jour là, ne l'avez-vous pas [illegible] en termes exprès et irrécusables? Le 31 août 1871, en déférant à M. Thiers le titre de président de la République française, vous avez exigé certaines garanties, comme garanties, vous avez voulu que le président fût responsable envers l'Assemblée. Cela est écrit dans la résolution. Et comme garantie encore, vous avez imposé aux ministres qu'il choisirait une double responsabilité: la responsabilité individuelle et la responsabilité collective comme conseil des ministres.

Depuis cette époque, avez-vous un jour entendu dire dans votre Assemblée que des ministres songeaient à se couvrir de l'autorité du président de la République pour échapper à la responsabilité ministérielle qu'ils avaient acceptée en prenant le pouvoir? Jamais! Je parle pour mes honorables collègues comme pour moi; il n'y en a pas un d'eux qui puisse me démentir. Nous avons agi, — permettez-moi de rendre ma phrase plus personnelle, j'ai agi, j'ai pris des résolutions: je n'en ai pas pris une sans avoir à mes côtés deux témoins qui ne m'ont jamais laissé et m'ont toujours averti: l'un, le sentiment de ma responsabilité politique envers vous, qui me prévenait du contrôle légitime et sévère que vous pouviez exercer sur chacun de mes actes; l'autre, le plus puissant, oui, je l'avoue, le sentiment de ma responsabilité morale, qui me prévenait que si je manquais à mes devoirs, ma conscience était là pour m'en faire promptement et cruellement repentir. (Très bien! très bien! au centre gauche et à gauche.)

Voilà dans quelle situation chacun de nos actes nous a trouvés. J'ai fait des nominations, j'ai refusé des destitutions, j'ai présenté des projets de loi; j'en accepte toute la responsabilité; et j'ajoute que, lorsqu'il a bien voulu consentir à ce que j'ai proposé, ce serait une iniquité révoltante que de faire porter la responsabilité sur M. le président de la République. (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.)

Eh bien! messieurs, nous sommes dans cette situation; elle n'a jamais été contestée.

Que demande-t-on? Je me hâte de le dire, une chose naturelle et légitime qu'on a demandée sous tous les gouvernements: une loi sur la responsabilité ministérielle. On en a déjà vu présenter quatre, il est vrai qu'elles n'ont pas abouti. (Sourires sur plusieurs bancs.)

La matière est extrêmement difficile; peut-être serait-elle plus facile aujourd'hui; peut-être y apportera-t-on des recherches plus savantes et plus ingénieuses; mais il n'en est pas moins vrai que l'entreprise d'une loi sur la responsabilité ministérielle est juste et légitime, est parfaitement avouable, et que le gouvernement serait insensé, qui viendrait demander à l'Assemblée de ne pas consentir à la préparer.

Messieurs, bien loin de là, nous entendons y travailler avec la commission que vous nommerez. Nous lui demanderons de nous associer à ses travaux; nous y concourrons de tous nos efforts; nous ferons en sorte, je ne le dissimule pas à l'Assemblée, que le pouvoir qui nous est momentanément conféré n'expire pas au milieu des liens dont on voudrait l'envelopper, et enfin qu'on ne nous impose pas à la fois l'impuissance et la responsabilité. (Très bien! très bien! à gauche et au centre gauche.)

Maintenant, messieurs, j'ai cherché dans le rapport de la commission si elle avait pris soin de nous indiquer quelques-unes des conditions d'une loi de responsabilité ministérielle.

L'honorable rapporteur de la commission connaît aussi bien que moi les travaux qui ont déjà été entrepris sur ce sujet.... Non, il n'en a pas dit un mot: le mot de responsabilité ministérielle a été tout ce qu'il a dit sur ce point. Mais je trouve dans son rapport un passage qui me ferait craindre que, sous le mot de responsabilité ministérielle, on eût entendu tout autre chose que ce qu'on avait jamais entendu, et qu'on eût en vue un autre objet que la responsabilité des ministres eux-mêmes.

Voici, messieurs, le passage qui m'avertit, qui me fait connaître que, quand on vous dit: "Nous vous demandons de faire préparer une loi sur la responsabilité ministérielle," on a une idée un peu différente.

M. le rapporteur dit:

"La majorité de la commission est d'avis que le malaise tient à l'intervention personnelle du chef du pouvoir exécutif dans nos débats. Le président de la République, bien que son titre légal ne dépasse pas les droits d'un délégué, occupe de fait une situation éminente qui lui est propre, et la confiance dont il jouit dans le pays lui donne une autorité que nul ne peut méconnaître."

M. le rapporteur explique ensuite les deux inconvénients qui en résultent: le premier inconvénient, selon lui, c'est qu'il ne peut garder, en présence du chef du pouvoir exécutif, une liberté morale entière. Et le second inconvénient, c'est que le président de la République montant à la tribune se trouve exposé, comme tout le monde, à des interruptions qui, quelquefois, peuvent être blessantes. Voilà les deux motifs qui se trouvent dans le rapport.

Viennent ensuite les réflexions que M. le rapporteur a faites et qui, à mes yeux, constituent ce qu'on a entendu appeler la responsabilité ministérielle. (Mouvement en sens divers.)

Permettez-moi, messieurs, de m'expliquer très sincèrement sur ce point. Je l'ai dit à l'Assemblée, je ne suis monté à la tribune que pour y apporter des paroles de conciliation; et je ne pourrai le faire qu'en étant parfaitement sincère et parfaitement clair dans ce que je dis à l'Assemblée.

Messieurs, votre résolution du 31 août 1871, à laquelle je me référais tout à l'heure, a prévu que l'intervention de l'éminent orateur choisi par vous-mêmes pour chef du pouvoir exécutif, que son intervention dans les débats pourrait être non-seulement quelquefois légitime, mais encore quelquefois absolument nécessaire. Vous avez donc déclaré que M. le président de la République ne pourrait prendre part aux débats que lorsqu'il le croirait absolument nécessaire et après en avoir donné avis à M. le président de l'Assemblée.

Voilà ce que vous avez écrit dans la résolution du 31 août 1871.

Depuis cette époque, messieurs, des occasions se sont présentées, assez nombreuses, dans lesquelles M. le président de la République a usé du droit que vous lui aviez accordé, quelquefois aux applaudissements de presque toute l'Assemblée; lorsque, par exemple, il combattait avec une énergie sans pareille cet impôt sur le revenu que l'on voulait créer; d'autres fois, écouté avec moins de faveur, par exemple, lorsqu'il soutenait des doctrines qui très certainement n'étaient pas celles de toute l'Assemblée.

Voilà pour les faits qui se sont passés avant la prorogation.

Et qu'on ne me parle pas d'une séance que nous avons eue depuis la prorogation et dans laquelle M. le président de la République était directement interpellé. S'il y avait eu faute de sa part à intervenir, évidemment elle devrait retomber sur l'interpellateur.... (Assentiment sur divers bancs.—Rumeurs sur quelques-uns du côté droit.) Certainement! cela est évident! (Écoutez! écoutez!)

Eh bien, messieurs, on a trouvé des inconvénients à cela, et il paraît qu'en vous demandant une loi sur la responsabilité ministérielle, on vous demande en réalité les moyens d'interdire à M. le président de la République l'abord de votre tribune. (Légères rumeurs à droite.) Je crois que c'est la proposition; si ce n'est pas cela, M. le rapporteur me corrigera.

C'est une demande qui a sa gravité, et la loi qu'on vous demande sera, je le pense, difficile à faire. Mais, enfin nous verrons. Jamais, à mon avis, dans aucun pays libre, on n'a trouvé un chef du pouvoir exécutif qui fût membre d'une assemblée délibérante, responsable envers l'Assemblée, parce qu'il est choisi par elle, et qui, en même temps, dût subir l'interdiction de s'associer à des débats auxquels vingt-six départements lui ont imposé le devoir de prendre part, alors surtout qu'il est responsable envers l'Assemblée devant laquelle ces débats s'engagent.

Je me rappelle, et quelques-uns de nos honorables collègues se rappellent comme moi qu'en 1848, pendant six mois, mon illustre et regretté ami, le général Cavaignac, a été précisément dans la même situation. Il n'avait pas le titre de président de la République qu'a M. Thiers, mais il était chef du pouvoir exécutif, nommé par l'Assemblée, responsable envers l'Assemblée, et choisissant des ministres responsables comme lui. Jamais, pendant ces six mois, il n'est venu à la pensée de personne d'interdire au général Cavaignac l'accès de la tribune française; jamais! C'est donc à la fois une chose nouvelle, une chose délicate, une chose difficile que de tenter de la faire aujourd'hui pour M. Thiers.

Néanmoins, messieurs, sauf des tempéraments et des compensations dont je vais dire un mot, nous ne considérons pas cette chose comme absolument impossible; ce que nous vous demandons pas de l'enlever à la compétence de la commission que vous allez nommer; nous voudrions simplement [illegible]. Si vous voulez arriver à cette combinaison d'un chef du pouvoir exécutif responsable envers vous et qui n'aurait pas le droit de prendre part à vos débats, [illegible] responsabilité [illegible] même sans qu'on le dise, même [illegible] l'attaque directement, il faut [illegible] trouver dans l'ensemble d'autres institutions une compensation à ce droit que vous lui enlevez.

Si le président des États-Unis n'a pas le droit de comparaître devant les Chambres et de s'y défendre, il a un veto suspensif sur les résolutions du Congrès, et, d'un autre côté, il y a deux Chambres d'origine différente, de caractère différent, l'une qui peut le défendre, tandis que l'autre l'attaque.

Tâchons donc, dans l'organisation des pouvoirs publics, d'arriver à ce que vous recherchez sous le nom de responsabilité ministérielle, à compenser pour le chef du pouvoir exécutif le droit que vous lui avez de venir se défendre lui-même ses résolutions, tout en tempérant votre détermination, car il serait impossible de prononcer contre lui une interdiction absolue de ce droit.

Voilà pourquoi nous croyons que la proposition de la commission est trop étroite; nous vous demandons de l'étendre dans des limites néanmoins assez circonscrites, et voici la proposition que le gouvernement soumet à la délibération de l'Assemblée:

"Une commission de 30 membres sera nommée dans les bureaux, à l'effet de présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi pour régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle."

Une commission éclairée comme vous savez les choisir .... (Léger mouvement) pourra arriver, dans la combinaison de ces deux choses, non pas à faire l'ensemble de nos institutions, nous n'avons pas l'intention de tout créer d'un coup, mais, par une marche progressive, comme celle que vous avez suivie jusqu'ici et dans laquelle nous vous demandons de faire un pas de plus, pourra, dis-je, arriver à trouver une combinaison qui satisfera à toutes les conditions de pouvoirs réguliers et utilement établis.

Maintenant, messieurs, je n'ajouterai plus qu'un mot. Comme je le disais en commençant, il s'agit de répondre au Message. Le Message a été considéré par la nation comme digne d'une assez haute estime.... (Vive approbation et applaudissements à gauche.)—Les étrangers ont trouvé qu'il y avait quelque grandeur dans le langage du chef du pouvoir exécutif de la France, après les malheurs inouïs qui l'ont désolée, après le vigoureux réveil, qui, depuis dix-huit mois, la relève.... (Nouveaux applaudissements.) Enfin peut-être que l'histoire lui fera une certaine place.

Eh bien, messieurs, je vous le demande: si vous répondez à ce Message en disant: "une commission va rechercher les moyens par lesquels M. Thiers sera empêché d'aborder la tribune française," votre réponse aura-t-elle le même accueil? (Applaudissements répétés à gauche et au centre gauche.—Mouvement prolongé.)

M. le président. — La parole est à M. le rapporteur.

M. Batbie, rapporteur.—Messieurs, je ne viens pas répondre au discours qu'a prononcé M. le garde des sceaux. Je voudrais seulement faire une observation, une rectification en ce qui concerne la manière dont la question a été posée, ou plutôt dont M. le garde des sceaux a dit qu'elle a été posée dans le rapport.

Tout le monde sait, et il n'est pas nécessaire pour cela de posséder cette science à laquelle M. le garde des sceaux a fait une allusion trop bienveillante, tout le monde sait que la responsabilité ministérielle est une question complexe; qu'elle est liée profondément avec la responsabilité ou l'irresponsabilité du chef de l'État, et lorsqu'on dit: "la responsabilité ministérielle," ces mots suffisent pour indiquer la question dans toutes ses parties. (Assentiment sur plusieurs bancs à droite.)

Maintenant, messieurs, nous ne sommes pas ici pour nous livrer à un tournoi oratoire. Nous sommes réunis pour faire des actes, pour les faire avec gravité, avec mesure, en éloignant tout ce qui pourrait être irritant entre nous. (Chuchotements à gauche.—Approbation à droite.)

Aussi ne me paraît-il pas possible, après la communication inopinée qui vient d'être faite par le gouvernement, d'en dire immédiatement notre sentiment, et je viens prier l'Assemblée d'ordonner que le projet du gouvernement sera renvoyé à la commission. (Mouvements en sens divers.)

Un membre. C'est votre droit!

M. le rapporteur. Oui, c'est notre droit. Cependant nous voulons concilier l'exercice de notre droit, comme membres de la commission, avec l'intérêt du pays et l'état d'anxiété dans lequel il se trouve en ce moment. C'est pour cela qu'au lieu de conclure au renvoi pur et simple, ce qui entraînerait, d'après les délais ordinaires, le renvoi à demain, nous demandons la suspension immédiate de la séance pendant une heure, que la commission pourra consacrer à examiner la proposition et délibérer. (Très bien! très bien! Appuyé!)

M. le président.—Le renvoi de l'amendement à la commission est de droit, étant demandé par M. le rapporteur.

La séance va être suspendue pendant une heure.

(M. le président quitte le fauteuil et la séance demeure suspendue.)

Elle est reprise à six heures quarante minutes.

M. le président.—La parole est à M. le rapporteur. (Profond silence.)

M. Batbie, rapporteur.—Messieurs, après en avoir délibéré, la commission croit devoir maintenir ses conclusions premières. (Plus haut!)

La commission persiste à soutenir les conclusions du rapport; elle n'a pas adhéré à la proposition qui lui a été présentée par le gouvernement. Nous demandons la discussion immédiate.

A droite.—Très bien! très bien!

A gauche.—Aux voix! aux voix!

M. Dufaure, garde des sceaux, ministre de la justice.—Le gouvernement maintient la rédaction que j'ai présentée à l'Assemblée au début de la délibération.

Quelques membres.—A demain!

Cris nombreux à gauche.—Aux voix! aux voix!

M. Ernest Picard.—Aux voix! La France attend, et elle ne comprendra pas ce retard.

M. le président.—M. le garde des sceaux déclare que le gouvernement maintient la rédaction qu'il a présentée. (Bravos à gauche et au centre-gauche.—Nouveaux cris: Aux voix! aux voix!—Agitation générale.)

M. Pichon, indiquant du geste le côté gauche.—Voilà le commentaire!

M. le président.—On demande à passer au vote. (Oui! oui!—Non! non!)

M. Thiers, président de la République.—Je demande la parole.

M. le président.—La parole est à M. le président de la République. (Mouvement général d'attention.)

M. le président de la République. — Je comprends l'impatience de la Chambre et je n'ai pas le moindre désir de prolonger ses anxiétés et celles du pays. Cependant il est clair que deux politiques ont été opposées l'une à l'autre dans le rapport. Je crois qu'il serait juste de les discuter.

Je n'insiste pas; je suis prêt à les discuter toutes deux; je dis seulement qu'il m'est impossible, à l'heure qu'il est, de trouver les forces nécessaires pour le faire. Mais je ne m'oppose pas à ce qu'on passe au vote sans discussion. (Très bien! très bien! à gauche et au centre gauche.)

De divers côtés.—Aux voix! aux voix!

Quelques membres.—A demain!

D'autres membres.—Ce soir! ce soir à neuf heures!

M. le président de la République. — Je n'insiste pas, je le répète .... (Aux voix! aux voix!).... mais il importe, pour ma responsabilité devant le pays, que je vous aie offert la discussion. (Vive approbation à gauche.—Agitation croissante.)

M. Henri Fournier.—Nous l'acceptons!

M. Gastoude.—Oui! oui! oui! la discussion! Il n'est pas possible de voter sans discussion!

M. Richard.—Au-dessus de l'Assemblée, il y a le pays, et le pays ne peut pas rester vingt-quatre dans l'anxiété.

M. Lucien Brun.—Nous sommes prêts à discuter!

M. le rapporteur—Messieurs, la commission ne demande pas la discussion, mais elle ne la refuse pas. (Très bien! sur divers bancs.) C'est à l'Assemblée à se prononcer sur ce point.

Peut-être jugera-t-elle qu'elle peut décider sans discussion, car je crois que chacun de nous est suffisamment fixé sur les craintes ou les espérances qu'il doit avoir pour qu'il puisse immédiatement voter en connaissance de cause. (Oui! oui!—Aux voix!—Votons!)

Plusieurs membres au centre.—A demain!

M. Paris, (Pas de Calais.)—Il faut éclairer le pays!

M. le président.—Je consulte l'Assemblée sur le renvoi à demain.

Voix diverses.—Non! non!—Votons!

M. le président.— Je n'interroge pas maintenant ceux qui ne demandent pas le renvoi, j'interroge ceux qui le demandent.

Persiste-t-on à demander le renvoi à demain?

Au centre et sur quelques bancs dans les autres parties de l'Assemblée.—Oui! oui! A demain!

M. le président. — Je consulte l'Assemblée.

(L'Assemblée, consultée, décide que la discussion n'est pas renvoyée à demain.)

M. le président.— Je consulte maintenant l'Assemblée sur la clôture. (Non! non!)

M. le marquis de Castellane.—Nous demandons une séance à neuf heures ce soir.

M. le président.—Ceux qui voudront que la séance continue ou soit suspendue pour être reprise ce soir, voteront contre la clôture. (Agitation.)

Je mets aux voix la clôture.

M. Foubert. — La commission devrait nous dire sur quels points elle diffère avec le gouvernement!

M. Ernoul.—Je demande la parole contre la clôture.

M. le président.—M. Ernoul a la parole contre la clôture.

M. Ernoul.—Messieurs, vous avez nommé dans vos bureaux un certain nombre de vos collègues, à qui vous avez donné une mission qui engage la conscience et l'honneur. Je crois qu'il est conforme à la pratique de tous les pays libres, quand des responsabilités aussi formidables sont engagées, que chacun ait la faculté de venir s'expliquer devant vous et devant le pays. (Oui! oui!—Approbation sur divers bancs.)

On n'étouffe pas de semblables débats, messieurs.... (Très bien! très bien! à droite).... et quand j'ai entendu tout à l'heure pousser à gauche ces cris: Aux voix! je me suis dit que nous avions le droit de nous faire entendre à cette tribune, et moi, le plus humble de vous, quel que soit le danger d'une semblable lutte, je revendique mon droit à la parole.

Je demande donc la continuation de la discussion. (Approbation au centre et sur plusieurs bancs à droite et à gauche.)

De divers côtés.—Discutons! — A demain!—Non! non!—Ce soir!

M. Ernoul.—Demain ou ce soir, comme on voudra. Je suis prêt!

A droite.—Ce soir! ce soir! (Agitation croissante.)

M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président de la commission, se présente à la tribune. (Exclamations à gauche. — Applaudissements à droite.)

M. Ernest Picard. — Un seul orateur peut avoir la parole contre la clôture.

(M. d'Audiffret-Pasquier, après avoir échangé quelques paroles avec M. le président, descend de la tribune.)

A droite.—Parlez! parlez!

M. le président. — Je viens de faire remarquer à M. le président de la commission que je ne pouvais, sans violer le règlement, laisser parler deux orateurs contre la clôture. Au surplus, M. d'Audiffret-Pasquier m'a dit qu'il ne montait à la tribune que pour déclarer que la commission demandait la discussion.

Sur plusieurs bancs à droite. — Très bien! très bien!

M. Henri Fournier. — C'est ce que nous tenons à faire constater!

M. le président. — Je mets aux voix la clôture.

(L'Assemblée, consultée, se prononce contre la clôture.)

Sur divers bancs. — A demain! à demain! — Non! Ce soir!

M. le président—La discussion continue. C'est l'amendement de M. le garde des sceaux qui est en discussion.

M. le garde des sceaux.—L'amendement du gouvernement!

M. le président—Quelqu'un demande-t-il la parole?

M. le rapporteur—Je la demande.

M. le président—La parole est à M. le rapporteur.

Voix diverses—A demain!—A ce soir!—Parlez! parlez!

M. le rapporteur—Je suis aux ordres de l'Assemblée. Permettez-moi cependant, messieurs, de vous dire qu'il y a eu de la confusion au commencement de ce vote et que la pensée de la commission n'a pas été bien comprise.

M. le président de la République avait dit qu'il était prêt à entrer dans la discussion, mais que des convenances personnelles lui faisaient désirer le renvoi à demain.

La commission, par mon organe, a dit qu'elle ne demandait ni ne repoussait la discussion, et qu'elle s'en rapportait au désir de l'Assemblée.

Vous pouvez, la question étant bien comprise, revenir sur votre première décision, et je crois que les convenances nous font un devoir d'ordonner le renvoi.

Je le demande, soit parce que l'heure est avancée...: (Exclamations à gauche.—C'est vrai! c'est vrai! à droite), soit parce que nous ne pouvons pas refuser une marque de déférence.... (Exclamations ironiques et rumeurs à gauche.)

Messieurs, ces rires m'étonnent: car, mieux que vous, je connais mes sentiments pour M. le président de la République, et les dissidences qui peuvent exister entre nous sur les questions de politique générale n'ont pas affaibli et n'affaibliront jamais le respect que j'ai pour sa personne. (Nouvelles rumeurs à gauche.—Très bien! sur plusieurs bancs à droite.)

Il ne s'agit que du renvoi de la discussion à demain....

Voix à gauche. — C'est voté!

M. le rapporteur. — Sur la demande qui en a été faite par M. le président de la République, je conclus à ce que l'Assemblée veuille bien ordonner le renvoi. (Très bien! très bien! à droite et au centre. — Bruit prolongé.)

M. Ernest Picard.—Je demande la parole.

A gauche.—Non! non!—Aux voix!

M. le vicomte d'Aboville se présente à la tribune.

Au centre droit et à droite.—Ne parlez pas! Ne parlez pas!

(M. le comte d'Aboville descend de la tribune)

Voix nombreuses.—A demain! à demain.

Plusieurs membres.—Le renvoi à demain vient d'être rejeté. (Réclamations)

M. le président.—Quoique l'Assemblée se soit prononcée, il y a un instant, contre le renvoi de la discussion à demain, le vote qu'elle a émis n'a pas porté sur une question qui soit de nature à ne pas lui être soumise de nouveau si on le demande.

Sur un grand nombre de bancs.—Oui! oui!—C'est évident!—A demain! à demain!

M. le président.—Je consulte donc l'Assemblée sur le point de savoir si, conformément à la demande de M. le rapporteur de la commission, elle veut renvoyer à demain la suite de la discussion.

M. de Colombet.—Je demande le renvoi de la discussion à ce soir, neuf heures. (Non! non! à demain!—Aux voix!)

M. le président.—Je consulte l'Assemblée.

(L'Assemblée consultée, prononce le renvoi à demain.)

M. le président.—La suite de la discussion est renvoyée à demain.

De divers côtés—A quelle heure!

M. le président—A l'heure ordinaire: à deux heures.

(La séance est levée à sept heures cinq minutes.)

Le directeur du service sténographique de l'Assemblée nationale,
CÉLESTIN LAGACHE.

—CIRCULAIRE DU MINISTRE DE LA GUERRE.—Le ministre de la guerre a adressé la circulaire suivante aux généraux commandant les divisions actives et territoriales:

Général,

J'ai été consulté sur la question de savoir s'il convenait d'autoriser la célébration de la Sainte-Barbe, le 4 décembre prochain, par les prises d'armes, des revues et des banquets.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en raison de la situation douloureuse où se trouve le pays, dont une partie est encore occupée par l'armée allemande, j'ai décidé qu'il n'y aurait cette année aucune fête de ce genre.

Je vous prie de vouloir bien adresser à qui de droit des instructions dans ce sens.

Recevez, général, etc.

Le ministre de la guerre,
Général E. DE CISSEY.

—La charité de sir Richard Wallace est inépuisable. Il vient encore d'adresser aux comités alsaciens-lorrains la somme de 25,000 fr.

—M. Henri Plon, imprimeur et éditeur, vient de mourir à Paris, âgé de soixante-six ans, à la suite d'une maladie de cœur. M. Plon laisse deux enfants, une fille et un fils. M. Eugène Plon qui lui succède dans l'exploitation de cette importante maison.

LA CENSURE. — Nous lisons dans une chronique parisienne:

L'Eclipse manquera cette semaine à la collection dominicale des feuilles à charges. Elle s'est vu refuser trois dessins et le quatrième a été saisi.

Or, voici ce qui s'est passé. Un premier dessin avait été soumis à la censure, il s'agissait de l'interpellation d'un député orléaniste; la censure n'autorisa pas.

—Nous ne voulons pas, dit-elle, contrarier le parti orléaniste.

Le dessin fut remplacé par une charge représentant M. de Kerdrel.

Refus d'autorisation.

—Nous tenons, dit la censure, à ne pas désobliger les légitimistes.

Le dessinateur, prenant le thème de la Sainte-Eugénie, imagine une fête intime en Angleterre.

Même veto.

—Nous sommes résolus à ne jamais être désagréables aux bonapartistes, dit la censure.

Mais le journal devait paraître à tout prix. On trouva un dessin ancien, mis en réserve, et représentant le président Grant et le président Thiers. Le premier lui montrait les États-Unis et disait à son collègue: "Voilà ce que vous pouvez faire de la France."

Cette fois le censeur n'aura rien à nous reprocher, rien, se dit le directeur du journal, et il le fit tirer, pour pouvoir opérer son envoi en province.

Le numéro fut saisi et le journal poursuivi pour n'avoir pas obtenu le visa préalable.

Le directeur voulut obtenir le retrait de cette saisie, il expliqua qu'il avait pensé qu'après trois dessins sacrifiés, un dessin aussi flatteur pour le gouvernement n'aurait pu être interdit et que, pressé par le temps, il avait cru pouvoir compter, après le tirage, sur la formalité du visa.

Il reçut cette réponse épique:

—Nous ne vous l'aurions pas donné: votre dessin est trop flatteur pour le gouvernement, et il eût été désagréable à la fois pour les orléanistes, les légitimistes et les bonapartistes.

— On dit qu'à la fin de décembre le roi d'Espagne changera son cabinet. Il ne peut le faire avant, parce que, d'après la Constitution, on ne peut dissoudre les Cortès qu'après qu'elles ont siégé quatre mois.

Or, cette échéance n'arrive que le 28 décembre, et, avec les Cortès actuelles, un ministère conservateur ne pourrait pas exister.

LA CRISE DU COMBUSTIBLE.—La crise du combustible qui préoccupe si vivement l'Angleterre se fait également sentir en Russie. Dans le gouvernement de Karkof, l'industrie sucrière, qui compte plusieurs établissements importants, est menacée de ruine, faute de moyens de chauffage. Déjà plusieurs raffineries ont été fermées.

—*L'Avenir national* annonce que l'ex-père Hyacinthe vient d'être fâcheusement atteint. La fortune de sa femme, tout entière placée dans la maison Bowles frères, qui a suspendu ses payements, serait fort compromise.

—L'Académie qui est établie à Urbin, ville où naquit Raphaël, vient, à la suite du dernier ouvrage de M. Emile Ollivier, *Une visite à la Chapelle des Médicis*, de le nommer à l'unanimité et par acclamation membre de l'Académie de Raphaël.

— Pendant son voyage en Allemagne, M. Jugol Sameshima a conclu avec le gouvernement prussien d'importants marchés d'armes et d'effets d'équipements pour l'armée japonaise.

Il va faire des propositions de marché au gouvernement français.

L'armée japonaise sera donc, si ces propositions sont acceptées, costumée mi-partie à la française, mi-partie à la prussienne.

LA RÉCLAME.—On pouvait supposer que la réclame avait atteint à Paris ses dernières limites avec le banc annoncé et le trottoir-annonce. *L'Événement* nous apprend qu'on a trouvé mieux que cela:

Un simple Parisien a imaginé un parapluie couvert d'annonces multicolores, qui a fait samedi dernier, avec succès, son apparition sur le boulevard.

Ces parapluies sont offerts à toute personne qui en fait la demande, en promettant de s'en servir........ les jours de pluie, bien entendu.

Les Anglais ont déjà l'homme porte-affiche, connu à Londres sous le nom de *Sandwich*; mais, outre le prix du vêtement-annonce, il faut encore payer l'industriel qui l'endosse. Le parapluie-annonce sera promené sans rétribution par les amateurs de bon marché.

DRAME CONJUGAL.—Voici une des plus terribles vengeances conjugales qui aient jamais été exercées!

M. R....., propriétaire foncier des environs de Montgeron, surprit, il y a un mois, sa femme en flagrant délit d'adultère avec son cousin-germain. Il chassa l'amant, et, le soir, apporta à sa femme une petite fiole de poudre blanche.

—Tenez, madame, lui dit-il, voici du poison. Vous m'en mettrez une petite dose dans mon café tous les jours. Vous m'avez déshonoré; je vous condamne à m'assassiner.

—Jamais! s'écria la malheureuse, en se jetant à genoux.

— Si vous refusez ou si vous révélez quoi que ce soit à la police, repartit froidement M. R...., je tuerai vous, votre amant, vos enfants et moi.

La malheureuse obéit.

Chaque jour, pendant trois semaines, au moment du dessert, elle entendait son mari lui dire, de sa voix la plus aimable, en présence de ses enfants et des amis qu'il invitait à dessein:

— Mettez donc mon bismuth dans mon café, chère amie!

Et il la regardait d'un œil impitoyablement calme, pendant que d'une main tremblante elle lui présentait la tasse. Personne ne se doutait du terrible drame qui se passait ainsi. Quand il y a huit jours, M. R.... prit le lit, sa femme avait les cheveux gris.

Il y a deux jours, M. R.... mourut. Une heure après, l'épouse coupable s'en allait se jeter dans la rivière d'Yerres, après avoir écrit au procureur de la République ce que nous venons de raconter.

Il paraît qu'elle laisse quatre enfants.

Avis.—J'informe le public que toutes les procurations, par moi, données à MM. Voisin & Livaudais, sont, dès ce jour, révoquées.

P. J. FAZENDE.

Nlle Orléans, ce 17 décembre 1872. 17déc—6t

Avis—Ni le capitaine, ni les propriétaires, ni les agents du steamer anglais LOUISIANA ne seront responsables de dettes quelconques contractées par l'équipage du dit steamer.

A. K. MILLER & CO., Agents.

Avis aux Consignataires. — Le steamer LOUISIANA, arrivé de Liverpool et de Bordeaux, a commencé son déchargement LUNDI 16 décembre, à son quai, poteau 43, près le Jackson Ferry. Avis est donné aux consignataires de venir recevoir leurs marchandises, autrement celles-ci seront emmagasinées à leurs frais et périls.

Il ne sera rien livré sans un ordre des consignés,—lequel sera donné sur paiement du fret et des frais.

Aucune réclamation pour dommages ne sera admise après que les marchandises auront quitté la Levée.

A. K. MILLER & CO., Agents,
17 déc—3t Au No. 29 de la rue Carondelet.

Avis aux consignataires.—Le navire LOUISIANA, venant de Liverpool et de Bordeaux, a commencé son déchargement lundi, 16 décembre, à 1 heure P. M., à son débarcadère, poteau 43, près du Ferry Jackson. Les consignataires de la cargaison sont prévenus de s'occuper de la réception de leurs marchandises sous peine de les avoir entreposées à leurs risques et dépens.

Les marchandises ne seront délivrées que sous un ordre des consignés, lequel sera remis après paiement du fret et autres frais.

Les réclamations pour avaries ne seront pas admises après que les marchandises auront quitté la Levée.

17déc—3t A. K. MILLER & Co, agents, 29, rue Carondelet.

LA ESCEPCION.

460,000 CIGARES garantis importés et de la célèbre marque LA ESCEPCION, des classes suivantes:

100,000	Regalia chica fina, flor fina,
50,000	do Cilindrada,
20,000	Non Plus Ultra,
20,000	Regalia Britanica, flor fina,
20,000	do del Rey, do
20,000	do de la Reina, do
80,000	Londres, grande fino,
15,000	do chico fino,
50,000	do " corriente,
15,000	Conservas,
15,000	Brevas Imperiales,
15,000	do chicas flor fina,

Et un assortiment complet de Cesares, Presidentes, Imperiales, etc., etc. A vendre en détail et en lots au gré des consommateurs.

GONZALES BROS,
Coin Camp et Commune et aux succursales No 2, rue Carondelet et coin Union et Carondelet
15déc—3f

Gages forfaits.

GAGES forfaits au profit de la Société de prêts et de gages, aujourd'hui l'Accomodation Bank of Louisiana.

Il sera vendu, à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, sans réserve, le 14, le 16 et le 28 décembre 1872, au-dessous du Masonic Hall, au coin des rues St-Charles et Perdido—

Ces gages se composent de mandats de l'Etat, actions de la Société de prêts et de gages, certificats de dettes de la ville, diamants, montres, chaînes en or, bracelets, colliers, argenterie, bagues, plaqué, toute espèce de bijouterie.

—EGALEMENT—

Billets et actions.

E. DELISLE & CO.,

59, Rue Bourbon.

AGENCES ET CONSIGNATIONS DE MARCHANDISES FRANÇAISES.

Dépôt des Quincailleries réunies de Pilet, Fers battus, Ustensiles de ménage, Couverts métal argenté, Métaliques, Serrures françaises, plans-tôles, Gorge, Pompe, Garnitures, Verroux de Sûreté, Ambroes Gouplias, G3, G2, G1, &c., Douilles et Cartouches.

E. DELISLE & CO.,

53, Rue Bourbon.

AGENCES ET CONSIGNATIONS.

Parapluies, Ombrelles, Mouchoirs, Chemises, Faux-cols, Cravates, Gilets flanelle, Chaussettes.

PARFUMERIES: Demarson, Chételin, E. Coudray, J. M. Farina, J. Bully, Société Hygiénique, Docteur Pierre, Lubin.

Peignes, Brosses, Bretelles, Jarretières, Boutons, Trousses, Corsets, Eventails, Articles de Paris.

14déc—1m—mer jeu sam

DIVERS.

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.—Bureaux, No 159 de la rue de la Commune.—Le 17 du courant, à une réunion des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de [illegible] piastres par action, provenant du bénéfice des six derniers mois et payable après le 15 janvier 1873. Les livres de transfert seront fermés du 1er au 15 janvier, inclusivement.

Nlle-Orléans, 18 déc. 1872.

18 déc—1m WM. S. BROWN, Trésorier.

Bureaux de la Compagnie du [illegible] rue Commune—Avis aux consommateurs.—La Compagnie prévient le public qu'elle commence, à partir d'aujourd'hui, la livraison de [illegible] dans les limites de la ville.

THEODORE FORSTALL, Surintendant général

Compagnie du Chemin de fer Central de l'Illinois.—Cette Compagnie donne des connaissements pour tous les points via Caire, AUX TAUX LES PLUS MODIQUES, sur des bateaux de premier ordre qui partent tous les jours à 5 heures du soir. Il n'y a pas de retards pour cause de glace ou de basses eaux.

JAMES T. TUCKER, Agent général.

11 déc—1m Au No 28 de la rue Carondelet.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1872.—Avis est donné que conformément à l'article cinquième de la Charte de cette Compagnie, l'élection annuelle de douze Directeurs, pour l'année, aura lieu, aux bureaux de la Compagnie, au coin des rues Camp et Canal, le LUNDI, 30 décembre 1872, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

11 déc—11 au 30 déc J. W. HINCKS, Secrétaire.

AVIS.

Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1872.

UNE assemblée générale de la Compagnie du Gaz Barbarin de la Louisiane aura lieu, au No 102 de la rue du Canal, le VENDREDI, 20 décembre, à 6 heures du soir, à l'effet de considérer et décider la question de savoir s'il conviendrait de dissoudre la dite corporation et, en cas de dissolution, de nommer trois commissaires pour liquider les affaires de la dite corporation conformément à la charte.

Par ordre des Directeurs. C. CAVAROC, Président.
AUG. WM. BEBITT, Secrétaire. 10 déc—10t

Banque Mutuelle Nationale de la Nlle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1872—L'élection annuelle de neuf Directeurs, qui devront servir l'année suivante, aura lieu aux Bureaux No 160, rue du Canal, le MARDI, 14 janvier prochain, entre les heures de 10 A. M. et 2 P. M.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton—Nlle-Orléans, 6 décembre 1872.—L'élection annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 6 janvier 1873, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, aux bureaux de la Compagnie, No 17 de la rue Baronne.

6 déc—1m P. McBRIDE, Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain—Nlle-Orléans, 6 décembre 1872.—L'élection annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu conformément à la loi, le LUNDI, 6 janvier 1873, de 10 heures du matin à midi et quart, aux bureaux de la Compagnie, No 17 de la rue Baronne.

6 déc—1m P. McBRIDE, Secrétaire.

Avis.—La mort de notre sieur F. W. SEYMOUR n'amènera aucun changement dans la maison. Les affaires s'y feront comme par le passé.

BOSTICK & SEYMOUR, Nos. 45 et 47 de la rue Front et 46 et 48 de la rue Fulton.
6 déc—1m

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans — Nlle-Orléans, 4 décembre 1872.—Avis aux actionnaires.—L'élection annuelle de six Directeurs de cette Compagnie, pour l'année datant du premier lundi de février prochain, aura lieu, aux bureaux de la Compagnie, le LUNDI, 6 janvier 1873, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

6 déc—1m—au 6 janv WM. S. BROWN, Trésorier.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta—Coin des rues Commune et Carondelet—Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1872. Conformément à une résolution du Conseil des Directeurs à la séance du 20 août 1872, les souscripteurs au fonds capital de cette Compagnie sont par les présentes notifiés d'avoir à payer le 1er janvier 1873 un quatrième assessment de dix pour cent.

Par ordre, L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance "La Salamandre," No 25, rue Royale—Nouvelle-Orléans, 24 novembre 1872.—Une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'assurance "LA SALAMANDRE" est convoquée aux bureaux de la dite Compagnie No 25, rue Royale, le vingt quatre décembre 1872, entre dix heures et deux heures de l'après-midi, pour voter sur l'adoption d'amendements proposés à la Charte de la dite Compagnie.

JULES LE MORE, Secrétaire. Cte ROMAN, Président. 24 nov—1m

CIRCULAIRE.

Aux Marchands-Commissionnaires et aux Planteurs.

Par suite de la baisse de tous les produits manufacturés de la graine de coton, de la rareté du tonnage d'exportation, et du fort stock de graines sur place nous avons été forcés de réduire, d'un commun accord, le prix de la graine de coton.

Treize piastres le tonneau livré au débarcadère de la Nlle-Orléans,

pour toute la quantité qui arrivera ici à dater du 1er décembre. Tous les sacs expédiés à partir de cette date, seront vendus sur la base de treize piastres le tonneau. Les planteurs et les expéditeurs sont ainsi prévenus à temps de la réduction du prix.

UNION OIL COMPANY,
LOUISIANA OIL COMPANY,
DELTA OIL COMPANY,
A. A. MAGINNIS' SONS,
BIENVILLE OIL WORKS COMPANY.

Nlle-Orléans, 30 novembre 1872. 23 nov—1m

MEUBLES.

D. Kelham & Co.,
Aux Nos. 36 et 38 de la rue Royale,

VENDENT, en ce moment, tout leur grand stock se composant de meubles de chambres à coucher, meubles de salons et meubles de salle à manger, en bois de rose, acajou et noyer, meubles ordinaires de toute espèce, au prix coûtant, pour cause de changement de commerce. 4 déc—3m

Demande de propositions.

Emplacements pour une Ecole Polytechnique.

LES soussignés, comité, sous la direction du conseil de directeurs du Collège industriel et du Collège agricole de l'Ecole Polytechnique qui doit être établie en Louisiane, invitent les propriétaires à leur faire des propositions d'achat de:

1. Un morceau qui ne doit pas avoir moins de [illegible] acres de terre—dans les limites de la Nlle-Orléans ou le voisinage immédiat de la ville, pour le département industriel.

2. Un morceau de terre qui ne doit pas avoir moins de 2,000 acres, d'un accès facile, propre à différentes cultures de l'État, pour le département agricole.

Les propositions doivent être explicites sous le rapport de donner toutes les informations désirables quant aux titres des terres, la localité de la topographie, les prix, les ressources et les avantages, les termes et conditions de soumission et toutes directions qui pourraient être faites en vue d'effectuer la vente.

Cette école ayant pour but essentiel l'éducation [illegible]

On peut adresser les propositions au Président du comité, No 28 de la rue Carondelet, ou à l'un des soussignés.

C. G. FORSHEY,
V. O. KING,
DANIEL EDWARDS Sr.,
WM. B. KOUNTZ,

Comité chargé de choisir les emplacements. 25nov 1m

Lorenz, Bender & Brothers,

FABRICANTS DE RÉGULATEURS DE BIÈRE, PATENTÉS DE LORENZ,

Pour conserver et rafraîchir la Bière au tirage.

Il n'y a rien de mieux pour rafraîchir et conserver la bière, la viande, le gibier, &c. L'avantage auquel nous prétendons c'est que nous faisons passer de l'air purifié sur la bière sans que le gaz d'acide carbonique de la bière s'échappe—qui empêche le liquide de devenir insipide et le tient frais du commencement à la fin du soutirage qu'on le veut.

Tous les rafraîchissoirs sont parfaitement [illegible] qui les empêchent d'être détériorés et un ventilateur perfectionné qui [illegible] supérieure à tous les autres rafraîchissoirs pour la conservation du beurre, des viandes, etc.

Si l'acheteur n'en est pas entièrement satisfait nous ne demandons pas de paiement.

On peut voir fonctionner un de ces appareils au "Brokers' Exchange," de M. S. DROSTE, No [illegible] de la rue de la Commune, où l'on obtiendra tous les renseignements nécessaires et où les ordres seront promptement exécutés. 28 nov—1m

BIJOUX FINS, EN OR, A BON MARCHÉ.

M. J. BERNIARD, au No 1[illegible] de la rue Bourbon, annonce à ses nombreux amis et au public, qu'il a importé dernièrement de France et du Nord, un assortiment de BIJOUX FINS qu'il vend à des prix très modiques. Il se charge comme par le passé, de la monture des diamants du dernier genre, et de toutes sortes d'ouvrages et de raccommodages de bijoux et d'horlogerie. 6 déc—1m

Grand Déballage de Beaux Meubles

Au coin des rues Dauphine et Quartier.

MEUBLES pour chambres à coucher, en bois de rose, acajou et noyer, etc., pour salons Marie Antoinette, Impériale, brocatelle variés en couleurs: pour salle à manger, acajou, chêne et noyer, le tout dans le dernier genre, au magasin de M. F. DEJAN, au coin des rues Dauphine et Quartier.

L'assortiment est magnifique et mérite l'attention des acheteurs, qui seront, du reste, satisfaits pour le prix.

M. Déjan se charge aussi des réparations de meubles et des déménagements aux prix les plus modérés. 1nov—1m

CAFÉ DE LA ROTONDE DE L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre. — Liqueurs de première qualité et défiant toute concurrence. 10 déc—1m

Avis aux Dames.

J'AI reçu un grand assortiment de cheveux tels que CHATELAINES, BOUCLES, FRISETTES, BANDEAUX et CACHE-PEIGNES, WATERFALLS, le tout fait par le soussigné, de la PARFUMERIE, de la BIJOUTERIE et des FLEURS ARTIFICIELLES.

J'exécute, sur commande toute espèce de travail en cheveux et me charge des réparations à vingt-cinq pour cent meilleur marché que toute autre maison. Je garantis mon travail sous tous les rapports.

J. LEBÉ.
21 nov—1m Au No 8 de la rue des Remparts, entre les rues Commune et Gravier.

Il était attendu depuis longtemps—Il est arrivé.

LE MICROSCOPE UNIVERSEL.—C'est le meilleur, le plus économique, le plus utile des microscopes pour examiner les fleurs, les insectes, les atomes, pour reconnaître l'argent contrefait et découvrir les merveilles du monde microscopique.

Il est à l'usage des médecins, des professeurs, des étudiants et des familles. On n'a pas besoin d'ajuster le foyer, ce qui permet à tout le monde de s'en servir. [illegible]

On est toujours satisfait du Microscope Universel. [illegible]

D. L. STAPLES & CO., Allen, Michigan.

Le Collége Commercial de Dolbear

EST ouvert de 9 heures du matin à 3 heures du soir. Les élèves peuvent commencer en tout temps [illegible] il y a une classe de tenue des livres pour les dames. 6 déc—3m

ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM T. REPP, CHARLES T. DUGAZON, PIERRE CHARITES, ROBERT MERRILL.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, Brandies, Sardines, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK. 16 & 18 ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO

PAR VINCENT & CO.—AUX Nos 62 et 64 de la rue [illegible] — JEUDI, 19 décembre 1872, à 10 heures, il sera vendu—

[illegible] lots de Marchandises sèches étrangères et du pays.
[illegible] Manteaux, en velours et en drap, pour dames et demoiselles.
[illegible] lots d'Articles de toilette, pour hommes.
[illegible] lots de Rubans noirs, soie et velours.
[illegible] lots de Rubans et d'Entre-deux.

Lundi, 23 décembre, à 10 heures:

[illegible] lots de Jouets pour présents de Noël, en grande variété. 18déc—1

PAR D. E. MORPHY.

Yankee Notions—Etoffes en soie et laine, Rubans, &c.

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, JEUDI, 19 décembre 1872, à 11 heures du matin, dans les salles d'encan, No. 67 rue des Magasins—

Divers lots de Rubans, Yankee Notions, étoffes en soie et laine.

Conditions comptant. 19 déc

PAR E. ROGER & CO

Vente Sans Réserve.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,
75 malles Congress cousus et Bottes d'enfants.
—Et—
300 douz. Souliers de Philadelphie et de Cincinnati.

PAR E. ROGER & Co.—E. Rabouy, encanteur.—JEUDI, le 19 décembre, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47 rue Decatur (anciennement Vieille Levée)—

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
75 malles Congress cousus et Bottes d'enfants.
—Et—
300 douz. Souliers de Philadelphie et de Cincinnati.

Reçus par les derniers arrivages et convenables pour le commerce de la ville et celui de la campagne.

L'attention des acheteurs de la ville est appelée sur cette vente, où ils trouveront un assortiment de marchandises convenables pour la Saison.

Conditions, à la vente. 18 déc

PAR HOFFMAN MARKS & CO

450 Lots Linge de clientèle.
300 " Lingerie de Messieurs.
150 " Chapeaux et Casquettes.
—Egalement—
Un beau lot de Parapluies soie et Parapluies coton.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. — A. LEVY, encanteur.— salle d'encan, au No. 26 de la rue de Chartres. —JEUDI, 19 décembre, à 10 heures du matin, il sera vendu—

450 lots Linge de saison et de clientèle, formant un assortiment pour le commerce de détail.
300 lots Pardessus casimir et Melton, Chemises à devants de toile, Garibaldi et Cheviot; Chemises de peau et Caleçons en mérinos et en molleton; Gilets, Cravates, Sacs, Valises, etc.
150 lots de Chapeaux feutre, casimir et pluche. Casquettes drap et soie.
—Egalement—
Un beau lot de Parapluies soie et Parapluies coton.
120 Fusils de chasse,—pour le compte de qui de droit.

Conditions à la vente, 19 déc

PAR O. VALETON

Limons!............Limons!!

PAR O. VALETON, encanteur. — JEUDI, 19 décembre, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu sur la Levée, au poteau 43, près de la rue Jackson, au débarquement du steamship Louisiana—

500 boîtes Limons de Messine.

Conditions—comptant. 18 déc—2t

PAR G. DE FERIET & Co.

Peintures à l'Huile! Peintures à l'Huile!

PAR G. DE FERIET & CO—John G. Monroe, encanteur—Bureau et salle de vente, No. 66 rue Royale—JEUDI, 19 décembre 1872, et les jours suivants, à 4 heures P. M., il sera vendu à l'encan, au bureau des encanteurs, rue Royale—Une belle collection de PEINTURES A L'HUILE des premiers maîtres.

Conditions comptant, en billets du trésor des E.-U. 19 20 21 déc.

Livres! Livres!! Livres!!!

VENTE PAR CATALOGUE DE 3000 Volumes

D'ouvrages de droit et de littérature française, anglaise, latine et espagnole; d'ouvrages classiques et historiques, etc.

PAR G. DE FERIET & CO.—Jno. G. Monroe, Encanteur—Bureaux et salle de vente, No 66, rue Royale—JEUDI, 19 décembre 1872, et les jours suivants, il sera vendu à l'encan, à 6 heures P. M., dans la salle de vente des encanteurs, No 66, rue Royale, entre Bienville et Iberville, sans réserve aucune—

Une grande variété d'ouvrages de droit et de littérature, d'ouvrages classiques, d'ouvrages d'histoire des meilleurs auteurs français, anglais, latins et espagnols. On peut se procurer des catalogues au bureau des encanteurs, No 66, rue Royale.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.
18 déc—2t

PAR S. GUINAULT

PAR S. GUINAULT, encanteur—bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI, 19 décembre 1872, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Tremé et d'Ursulines—

GROCERIES Le fonds d'un magasin de GROCERIES consistant en [illegible], café, sucre, chandelles, beurre, [illegible], installations.

Aussi, environ [illegible] bouteilles de bon vin de Bordeaux.

Conditions—Comptant sur les lieux. 17déc—3t

AYA-PANA

—DE—

O. HILDEBRANDT & Cie.

(Bordeaux)

Liqueur Hygiénique Brevetée.

EN toute saison, l'usage de cette liqueur est salutaire pour les DÉRANGEMENTS D'ESTOMAC, dont elle est un préservatif bien reconnu. Elle est devenue d'un emploi universellement utile dans les Contrées tropicales.

Comme tonique, la LIQUEUR AYA-PANA peut se placer en première ligne, car les propriétés de la plante de ce nom, dont elle est extraite, sont appréciées, sous ce rapport, à un haut degré, par la SCIENCE comme par la PRATIQUE.

On en ressentira les bons effets en en prenant un petit verre à jeun et après les repas; MAIS, ÉTENDUE D'EAU, L'AYA-PANA offre une boisson aussi agréable que bienfaisante; en un mot, ELLE FORTIFIE L'ESTOMAC et FACILITE LES DIGESTIONS DIFFICILES.—L'AYA-PANA comprend deux nuances, JAUNE et VERTE, cette dernière [illegible] à un plus haut degré.

Seul Dépôt à la Nouvelle-Orléans.

—CHEZ—

B. TIBLIER,

NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

Importateur de

VINS, EAUX-DE-VIE, CONSERVES, ETC.,
14, rue Conti, entre Chartres et Vieille Levée.

18nov—1m—mar.j.d

Département des Finances.

Hôtel de Ville,
Nlle-Orléans, 14 décembre 1872.

LE soussigné recevra des propositions cachetées, jusqu'au JEUDI, 19 décembre 1872, à midi, pour la fourniture, à la ville, des plaques de licences ou des numéros de véhicules, pendant l'année 1873, d'après les cahiers des charges déposés au département des finances.

Les propositions devront être déposées entre les mains de l'administrateur des finances, comme preuve de leur intention de se conformer aux conditions de l'adjudication, la somme de cent piastres qui sera déclarée forfaite au profit de la ville dans le cas où le contrat ne serait pas signé.

A ceux dont les propositions n'auraient pas été acceptées, on remettra les dépôts le jour où l'adjudication aura été faite.

Aucune proposition ne sera reçue à moins qu'elle ne soit accompagnée du certificat de l'administrateur des finances constatant le dépôt.

La ville se réserve le droit de rejeter les propositions en partie ou en totalité.

Les propositions devront être adressées ainsi: "Propositions pour les numéros de véhicules."

(Signé) JOHN S. WALTON, Administrateur des Finances.
15 déc—5

Bureaux de la Société du Cimetière de la Métairie.

Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1872.

ON demande des propositions cachetées pour l'achat de toutes les bâtisses qui se trouvent actuellement sur l'Hippodrome de la Métairie, dans les limites—entourées—c'est-à-dire l'estrade publique, l'estrade des juges, les écuries, les cottages, etc. L'acquéreur devra les faire enlever à ses propres frais, dans les soixante jours qui suivront l'adjudication. Des propositions pour une bâtisse, des parties de bâtisse ou tous les corps, seront reçues et considérées.

C'est pour les entrepreneurs ou autres une occasion rare d'obtenir une grande quantité de matériaux de bâtisse. Ils sont invités à examiner les propriétés offertes en vente.

On recevra des propositions jusqu'au MERCREDI, 15 janvier 1873, et elles seront acceptées dans les dix jours suivant.

Les propositions doivent être adressées à

WM. S. PIKE,
Président de la Société du Cimetière de la Métairie. 14 déc—6t

Aux Jardiniers paysagistes et aux Architectes.

Bureaux de la Société du Cimetière de la Métairie.

Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1872.

La Société du Cimetière de la Métairie invite les jardiniers paysagistes et les architectes à lui présenter des plans et des cahiers des charges en vue de la disposition de sa terre en lots et en lieux, de son entourage et de son ornementation. A l'effet d'engager les artistes les plus habiles de la Nouvelle-Orléans, d'autres villes et d'autres Etats, à répondre à son invitation elle offre les prix suivants pour les meilleurs plans:

Pour le plan qui sera adopté....... $1000
Pour le deuxième...................... 500
Pour le troisième...................... 250

Les Directeurs désirent laisser la question de forme et de grandeur, la distribution des terrains, et des lieux, le genre des bâtisses entièrement au goût de chaque concurrent; cependant ils désireraient avoir autant d'allées que possible pour les piétons et les voitures, afin que toutes parties du cimetière soient d'un accès facile.

Les plans, dessins et cahiers des charges seront ouverts le LUNDI, 17 février prochain (1873), époque à laquelle les prix seront décernés. Les plans acceptés seront la propriété de la Société et tous les autres seront rendus à leurs auteurs sur demande aux bureaux de la Société. Les Directeurs se réservent le droit de rejeter tous les plans. On peut obtenir, aux bureaux de la Compagnie, [illegible] par la poste, sur demande, une lithographie qui montre l'étendue de la terre, son élévation, ses dépressions, etc.

WM. S. PIKE, Président.
Lock Box 882, Nlle-Orléans, Lne.
13 déc—3t

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du "Sun."

Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1872.

L'ÉLECTION annuelle de vingt-quatre Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, a eu lieu, aux bureaux de la Compagnie, le lundi, 2 du courant.

Les messieurs dont les noms suivent ont été élus à l'unanimité:—

John G. Gaines,	G. M. Early,
M. J. Hart,	James Byrnes,
Henry Henshaw,	J. L. Harris,
Hugh Wilson,	[illegible] Levy,
[illegible]	[illegible] Schmidt,
I. N. Marks,	[illegible]
Chas. Macready,	R. B. Wheelock,
W. B. Seymour,	J. R. Joseph,
Richard Flower,	[illegible]
J. Weiss,	Scott McGehee,
B. W. Taylor,	Chas. Cheffe,
J. C. Morris,	James L. Haas.

JAMES L. DAY, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

L'actif de la Compagnie est évalué, aux plus bas taux du marché, comptant, à [illegible]

Les dividendes déclarés aux assurés pour l'année 1871, s'élèvent à TRENTE-CINQ POUR CENT, et l'intérêt payé aux porteurs de Scrip est de SIX POUR CENT.

Les personnes qui désirent se faire assurer sont priées de se rappeler que cette ANCIENNE et EXCELLENTE Compagnie assure, aux conditions les plus avantageuses, des polices contre les risques d'incendie, de rivière et de mer; qu'en vertu de sa CHARTE AMENDÉE les assurés reçoivent, s'ils le désirent, des dividendes de leurs parts des bénéfices de la Compagnie au comptant, sans être obligés de devenir actionnaires [illegible] La plus grande libéralité présidera aux règlements de pertes.

18déc—1m JAMES L. DAY, Président.

Fruits, Amandes, Pacanes, &c.

ORANGES, Pommes, Limons, Bananes et Dattes, en caisses.

Figues, Amandes, Pacanes, Pistaches [illegible]

Noix de Bétel.

—Egalement—

Pommes de terre et Oignons.

A vendre, aux plus bas prix du marché, [illegible] rue Front, et [illegible] de la rue Gravier.

J. B. FIGHIOLO & GIOVANOVICH.

Chaux—Chaux "Cape" de Richards.

D'AUTRES fabricants ayant pris le nom de Cape, les acheteurs sont priés de faire attention que le nom de RICHARDS se trouve sur le baril. Le soussigné continue de faire et de vendre cette CHAUX qui a toujours été fort appréciée par les entrepreneurs et les maçons.

NEWTON RICHARDS.

GAZADE & CROOKS,

No 26 Beaver Street, NEW-YORK.

Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO., pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils seront représentés, à la Nouvelle-Orléans, par

WASHINGTON MORTON.

DENTISTES.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE.

No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal.

CONTINUE à exécuter toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés et aux conditions les plus libérales.

Extraction des dents sans douleur avec le chloroforme.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Révolution! Révolution!

LES DENTS!

$20.......les Ateliers à...........$20

Prix ordinaire $50.

Le Dr GEO. P. MALONEY, au No [illegible] de la rue du Canal, près de la rue Baronne—

Pose des Ateliers à $20,

avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il refait les vieux dentiers et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur. 17déc—1an

Saison de chasse de 1872-73.

F. CHARLEVILLE.

25......Rue de Chartres...........25

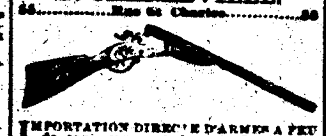

IMPORTATION DIRECTE D'ARMES A FEU de tous genres, à des prix fixes.

Ayant reçu le premier prix à la foire d'Etat de la Louisiane au mois de mai de 1872 pour le plus bel assortiment d'armes à feu de tous genres, j'invite mes amis et le public à venir examiner mon assortiment tout nouvellement reçu d'Angleterre, qui est le plus grand qui ait jamais été reçu en Amérique. Ces armes seront vendues à des prix qui étonneront les plus grands connaisseurs. Nouveaux systèmes, de $20 à $250; à baguette ou ancien système de $8 à $75. Je suis le seul agent pour la poudre Louisiana Eagle Duckling et Rifle. Je la vends en barillets en métal de 6 1/4 livres, à $6; de 12 1/2 livres à $8.50; de 25 livres à $16, ou je la livre en détail. Cette poudre est la plus forte et la plus propre qui existe au monde.

J. SAGET

A l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public qu'il vient d'arriver d'Europe avec un grand assortiment d'armes de chasse à l'usage des chasseurs louisianais, qu'il vendra en gros et en détail. Elles seront parfaitement et les canons sont garantis. Prix du détail $14, $18, $26, $35, $40, $45, $48, [illegible] Le prix des fusils en boîte varie selon la qualité.

J. SAGET vend les revolvers de sa fabrique de 3, 4 et 5 coups. Le magasin de M. SAGET est situé rue de Chartres, 105.

AUX PLANTEURS. AUX JARDINIERS.

BLOOD FERTILIZING WORKS

—OF—

JOHN DOLHONDE.

CETTE manufacture d'engrais, établie aux Abattoirs, est maintenant en pleine activité et, dès à présent, en mesure de suffire à toute demande.

Ce nouvel engrais, presque exclusivement composé de sang, est plus riche en ammoniaque qu'aucun de ceux répandus jusqu'à ce jour dans le commerce.

Il convient spécialement aux terres épuisées par des récoltes successives de sucre et de coton.

CHAS. DE RUYTER, Agent,
51 Gallier Court.
4 déc—2m Lock Box 561, P. O.

Le Collége Commercial de Dolbear.

Au No. 203 de la rue du Canal.

EST ouvert dans la journée et le soir, pendant toute l'année. Il ne donne pas de vacances. Les élèves peuvent commencer en tout temps, la tenue des livres, l'écriture, l'arithmétique et les langues. Il y a une classe d'écriture pour les dames. 6 déc—3m

Changement de domicile.

J. PIFFAUT a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent faire accorder et réparer leurs pianos, qu'il continue, comme par le passé. Son atelier est rue d'Espagne No. 28, entre Grands-Hommes et Craps, 3me district.

Les ordres peuvent être laissés No. 20 rue Royale, coin Conti, au magasin de Variétés.
4 déc—1m

IMPORTANT

Pour les Cafés et Salons de Bière.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il délivre à domicile la meilleure

CINCINNATI LAGER BEER

à $6 50 par demi-baril.

ROBERT FASNACHT,
7 avril—1an rue Poydras.

AUGUSTE COUTURIE,

30.........Rue de la Vieille-Levée.........30

Seul Agent pour la vente des

Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,
Genièvre de Houtman & Co., Double Ancre.

— Offre à vendre —

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1858, 1848, 1832 et S. O. P.

Vins Rouges de Latour, St-Vivier et St-Sauveur. 1er août—1an

GRAND DÉPOT DE LA

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

Chez MM.

QUEYROUZE & BOIS

Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée.

LAURENT LACASSAGNE, Agent.
22 oct—6 m

Préservatif de la Maladie des Chevaux.

MR T. LOUGARRE, pharmacien, aux Casernes, a l'honneur d'annoncer au public qu'il prépare un breuvage stimulant, antiputride, préservatif de l'épizootie des chevaux et mulets, lequel a eu un grand succès dans les villes du Nord tant éprouvées par cette calamité, et principalement à New-York d'où la recette lui a été envoyée par son ami Mr Lesson, vétérinaire.

En vente chez Mr Barthe, pharmacien, encoignure Dauphine et Ursulines, seul dépôt en ville, et à la pharmacie des Casernes.

Une direction accompagne la bouteille.

Prix de la Bouteille.............. $1 00.
27 nov—6t par sem

NOUVELLE-ORLÉANS,

18, 19, 20, [illegible]

CINQ JOURS SEULEMENT.

P. T. BARNUM.

Grand Musée Voyageur.

MENAGERIE.
CARAVANE,
HIPPODROME.
Institut Polytechnique.
JARDIN ZOOLOGIQUE
INTERNATIONAL, DE
P. T. BARNUM
—ET—
CIRQUE ITALIEN ROYAL
DU SIG. SEBASTIAN.
—SOUS—
6 Tentes Colossales,
A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Les 18 19, 20 21 et 22 décembre—sur un terrain de la rue du Canal, entre les rues Rocheblave et Tonti—Deux représentations par jour.

☞ Les portes s'ouvriront à midi et à 6 1/2 h P. P. Le spectacle de l'hippodrome commence à 2 1/2 h. P. M., et à 7 1/2 h P. M. Pour les sept immenses spectacles, UNE PIASTRE seulement; moitié prix pour les enfants au-dessous de neuf ans.

C'est positivement, la plus grande, et la plus attrayante des combinaisons; elle reste sans exemple dans l'histoire du monde. Elle se compose de plus de 100,000 curiosités vivantes, 1,000 hommes et chevaux, 500 animaux sauvages rares, d'oiseaux, de reptiles et de monstres marins; de la seule vache marine vivante qu'il y ait en Amérique, d'énormes lions de mer; de 100 des meilleurs acrobates et écuyers du monde, de 10 tentes couvrant 5 acres, de 3 trains de 60 chars et quatre locomotives à chaque train.

Sept incomparables expositions sous six tentes colossales où l'on voit dix fois plus qu'on ait jamais vu dans une propriété ordinaire. Capital de plus d'un million.

1000 becs de gaz éclairent magnifiquement tous les pavillons.

Les chemins de fer et les bateaux à vapeur établiront leurs prix pour les personnes qui voudront venir contempler les merveilles de P. T. Barnum.

☞ ENTRÉE GRATIS pour tous ceux qui achèteront LA VIE DE BARNUM—volume relié et illustré—de près de 500 pages; $1 25 au lieu de $3 50. Le demander à l'agent les jours de spectacle.

A ALGER, le 17 décembre.

10 déc an 22

SPECTACLES. &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE............Directeur

Jeudi, 19 Décembre 1872.

NOS INTIMES, comédie en 4 actes.

MADAME EST COUCHÉE, vaudeville en un acte.

Les portes seront ouvertes à 6 1/2, on commencera à 7 heures.

Samedi, 21—Matinée à midi précis. 18 déc—2t

Les Diables Roses, vaudeville en 5 actes.

Académie de Musique.

DERNIÈRES SOIRÉES
—DE—
Maffit et Bartholomew,

Changement de Programme tous les soirs.

JEUDI SOIR, 19 décembre.	Première représentation de la Pantomime bouffonne JACK ET JILL. Nouvelles farces, changements, Etc.
VENDREDI SOIR, 20 décembre.	Bénéfice d'adieu de Maffit et Bartholomew. LES SMITH ET LES BROWN. Nouvelles et brillantes scènes. —Et— La Pantomime burlesque ROBERT MACAIRE.
SAMEDI, A MIDI, 21 décembre.	Dernière représentation de Pantomime dans la journée et Jack the Giant Killer à la Matinée, à cette occasion, on distribuera 3000 PETITS PRÉSENTS. Y compris l'Histoire de Jack, aux habitués de l'Académie, à la représentation de JACK ET JILL.
SAMEDI SOIR, 21 décembre.	GRANDES SCÈNES, ROBERT MACAIRE, JACK ET JILL.
DIMANCHE SOIR, 22 décembre.	Dernière soirée finale de Maffit et Bartholomew. LES SMITH ET LES BROWN, GRANDES SCÈNES, JACK ET JILL —Et— ROBERT MACAIRE.

Lundi, 23 déc.—LE CIRQUE CHAMPION DE JAMES ROBINSON.

Mercredi, 25 déc.—Jour de Noël—[illegible] distribution annuelle de PRÉSENTS, à la Matinée, 10,000 Cadeaux de Noël seront distribués.

19 déc—

Théâtre des Variétés.

Seul locataire.............Lawrence Barrett

Engagement de CHARLOTTE THOMPSON.

Jeudi, 19 Décembre,

Et Vendredi et Samedi Soir.

Samedi, représentation de Matinée.

La nouvelle comédie de société,

ONE WIFE.

Lundi, 23 Déc—Le nouveau grand drame romantique—"The Sea of Ice." (La Mer Glaciale).

Directeur.............LORAINE ROGERS.

19 déc—

Théâtre St-Charles.

Propriétaire..................BEN DE BAR.

Seconde semaine de l'engagement de Mme JAS. A. OATES et de sa TROUPE D'OPÉRA COMIQUE.

Jeudi soir, 19 décembre,

FORTUNIO.— Mme Oates jouera le rôle de Fortunio.— Vendredi, bénéfice de Mme Oates—Samedi, matinée.— Lundi, troupe Humpty et Dumpty, de pantomimes, de G. L. Fox.

Les prix, comme d'habitude.— Le spectacle commence à huit heures moins un quart. 19déc.

Salle de l'Exposition.

LES CONCERTS STRAKOSCH.

M'LLE CARLOTTA PATTI et SIG. MARIO

Le public est respectueusement informé que M'LLE CARLOTTA PATTI, Mlle ANNIE LOUISE CARY, Mlle TERESA CARRENO, M. EMILE SAURET, Signor [illegible] SCOLARA et SIGNOR MARIO, donneront leur troisième et dernier GRAND CONCERT

Ce soir, Jeudi, 19 Décembre, à 8 heures.

—Et—

UNE GRANDE MATINÉE, Samedi, 21 Déc., à Midi.

Directeur.........................Signor Muzio.

Prix du billet, $2. Places réservées pour le Concert du soir $2. Matinée $1.50.—On peut acheter des billets au magasin de musique de [illegible] Grunewald, No 129 rue du Canal. On reçoit les demandes de la campagne, par la poste ou par le télégraphe.

Les pianos Weber sont ceux dont on se sert aux concerts Strakosch. M. Philippe Werlin, aux Nos [illegible] de la rue Baronne est l'agent de la fabrique à la Nouvelle-Orléans.

Les portes s'ouvriront à sept heures et quart et le concert commencera à huit heures.

Salle des Odd Fellows.

Mr. T. R. TURNBULL a l'honneur d'annoncer au public que

Le grand violoniste

OLE BULL,

Se fera entendre dans TROIS GRANDS CONCERTS

Lundi, Mardi et Mercredi, 23, 24 et 25 Décembre.

Il sera secondé par les artistes distingués, qui suivent:

Mlle GRAZIELLA RIDGWAY, soprano
Signor FERRANTI, baryton comique.
—Et—
Mr. JOS. H. DENCK, pianiste et compositeur.

Les concerts commenceront à 8 heures précises.

Le prix du billet est de $1. Les places réservées coûtent 50 cents de plus. On pourra en acheter, à partir du 19 du courant, au magasin de musique de Mr. LOUIS GRUNEWALD, No. 129 de la rue du Canal.

Le programme sera entièrement changé au deuxième et au troisième concerts.

Les pianos à queue qui servent à ces concerts sortent de la célèbre fabrique de MM. WM. KNABE & CO., à Baltimore.

Café Bismarck,

Au No 48 de la rue Royale,

— Tous les soirs —

GRANDS CONCERTS TYROLIENS,

Par la Troupe Impériale et Royale, sous la direction du Professeur [illegible] Schwandner.

Dimanche prochain, 22 décembre, grande matinée pour familles, de 3 à 6 heures P. M.

Entrée gratuite. Voir les petites affiches. Le Concert commencera à sept heures.

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 48 de rue St-Charles,

EST ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. Une LECTURE sur la faiblesse nerveuse, etc., vient d'être publiée, elle s'adresse aux jeunes gens. On l'envoie franc de port; le prix en est de 25 cents. S'adresser au secrétaire du Musée d'Anatomie, No 48 de la rue St-Charles, Nlle Orléans. 7déc 1an

MADAME ALABAU,

91 CONTI .... CONTI 91

Champion Costume Store of America.

VIENT de recevoir 5,000 Costumes et Dominos brodés en laine pour dames et messieurs, tels que:

Rois, Princes, Ducs, Comtes, Marquis, Pages, Barons, Reines, Princesses, etc. etc.

— AINSI QUE —

25 Armures, Casques, Montres, Démons, Singes, Ours, le Grand Lucifer avec sa suite.

Rappelez-vous que c'est Mme Alabau qui a fourni les Costumes du "BOI CARNAVAL" et ses Ministres, le Mardi-Gras passé.

Costumes faits sur commande et loués à des prix très modérés.

Ne vous trompez pas de magasin.

91 ...... Rue Conti 91

1er déc au 19 mars—

People's Mutual and Benevolent Life Insurance Association.

Bureaux, No 30 rue St-Charles.

CETTE ASSOCIATION a pour objet de contracter des assurances sur la vie. Elle est composée de trois classes distinctes, A, B et C.

Les frais d'admission comme membre sont:

Pour la classe A.... cinq piastres.
" " B.... dix piastres.
" " C.... quinze piastres.

Frais d'examen du médecin de l'association, invariablement pour tous les membres: cinquante sous.

A la mort d'un membre, tous les autres membres de la même classe sont assessés selon leur âge, comme suit:

Classe A,	de 15 à 25 ans,	40 cents.
"	25 à 45 ans,	50 "
"	45 à 65 ans,	60 "
Classe B,	de 15 à 25 ans,	$1 00
"	25 à 45 ans,	1 25
"	45 à 65 ans,	1 50
Classe C,	de 15 à 25 ans,	4 00
"	25 à 45 ans,	5 00
"	45 à 65 ans,	6 00

La personne en faveur de laquelle une police aura été émise aura droit, si, de la classe A, à trente cents; si, de la classe B, à une piastre; et si de la classe C, à quatre piastres pour chaque membre assuré de la même classe dans les livres de l'Association à la date de la mort de la personne assurée, payables à son représentant légal soixante jours après que sa mort aura été prouvée.

Pour plus amples informations, s'adresser aux Bureaux de l'Association qui seront ouverts à partir de MARDI le 10 décembre 1872, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

JOS. N. ROBERT, président.
DELPHIN [illegible], secrétaire.

— Directeurs —

Léon Godchaux,	Jos. Turcotte,
Alex. Castaing,	U. D. Terrebonne,
Simon Gumbel,	John Reilly,
B. W. Hébrard,	Jos. N. Hébert,

L. W. Baqué.

Propriétés à vendre et à louer.

A Vendre,

Pour cause de départ, dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville, GROCERIES. Conditions libérales.

S'adresser au Bureau d'Emigration Française, rue St-Pierre, 22, à

18 déc—3t S. TOURNE.

A vendre,

LE restaurant et salon d'huîtres, bien connu, situé au No 23 de la rue Royale, ayant un bon stock de vins, liqueurs, &c. Le propriétaire se retire des affaires. L'établissement est dans un des meilleurs quartiers de la ville. Pour plus de détails, s'adresser sur les lieux.

Bureaux et Chambres garnies à louer.

A LOUER de suite une ou deux belles pièces au rez-de-chaussée, convenables pour bureaux de docteur, architecte, ou homme d'affaires, et plusieurs belles chambres garnies.

S'adresser à Mme ADAH, rue Saint Louis No 103, entre Bourbon et Dauphine. 6 déc—1m.

A Vendre ou à Louer,

UNE BELLE RÉSIDENCE, No. 30 rue Esplanade, ayant assez d'appartements et de dépendances pour une grande famille. Elle a été tout récemment réparée. Possession immédiate. S'adresser au No. [illegible] rue Dauphine.

A vendre.

UN magnifique RESTAURANT de bonne renommée, tenu par Martin Chichet, à la Nouvelle-Ibérie, connu sous le nom de New Iberia Restaurant.

24 lits de première qualité; ustensiles de cuisine; service et argenterie; un grand assortiment de linge et un assortiment de conserves et de liqueurs de première qualité.

S'adresser sur les lieux, ou à la maison [illegible], Nouvelle-Orléans.

8 déc—1m M. CHICHET.

A Louer,

La jolie RÉSIDENCE de famille, No. 30, rue des Remparts, entre Bayou et Quartier. [illegible]

4 déc— FLORIAN LANGE, Nos. 17 et 19, rue Toulouse.

A Vendre,

Une jolie maison de résidence meublée, avec une petite ferme de [illegible] arpents, jardins, verger, potager, [illegible], vaches laitières, volaille, instruments aratoires, etc., située sur la rivière [illegible], entre Madisonville et Covington, à quatre ou cinq milles de Mandeville. Pour les conditions, s'adresser au bureau de "L'Abeille."